|  |  |
| --- | --- |
| **TCAP Opérateur Logistique** | **Économie – Droit****DOSSIER 4** |
| **DOSSIER 4 – Les contrats, généralités**  |
| **Objectifs** :• Identifier l’objet et les parties du contrat• Définir les obligations et droits essentiels de chaque partie |

**Contexte professionnel**

Vous êtes élève en deuxième année de CAP Opérateur Logistique. Vous avez déjà réalisé trois périodes de formation en milieu professionnel. Ces périodes sont encadrées par des règles définies dans une convention. Elles engagent différentes parties, vous accordent des droits et fixent des obligations.

À l’aide de votre enseignant, vous allez découvrir les grands principes de formation des contrats.

**PARTIE 1 – Les éléments constitutifs du contrat**

**Analysez les DOCUMENTS 1 et 2 et répondez aux questions suivantes.**

1. Surlignez dans le **DOCUMENT 1** la définition d’un contrat.
2. Indiquez les effets de la création d’un contrat.
3. Voici quatre situations supposées contractuelles. Précisez si les contrats conclus sont valides ou non.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Situations** | **Validité du contrat** | **Justification** |
| **Oui** | **Non** |
| Madame LENOIR, atteinte de la maladie d’Alzheimer, a signé sous la pression d’un vendeur, un devis pour le remplacement de ses fenêtres |  |  |  |
| Marc souhaite revendre ses médicaments non consommés |  |  |  |
| Max, mineur, souhaite louer un appartement pour les vacances |  |  |  |

1. Retrouvez à partir des exemples présentés ci-dessous le type d’obligation créé.

|  |  |
| --- | --- |
| **Situations** | **Type d’obligation** |
| Vous avez vendu sur un site de vente entre particulier trois paires de chaussures. Vous devez les expédier.  |  |
| Vous louez une voiture pour une longue durée. Sur le contrat il est indiqué que vous ne pouvez-pas procéder à des modifications du moteur |  |
| Vous signez un contrat de travail, vous devez commencer chaque jour à 6 heures du matin |  |

**PARTIE 2 – Les éléments constitutifs du contrat**

Prenez connaissance du **DOCUMENT 3** et répondez aux questions suivantes.

1. Identifiez la nature de ce contrat.
2. Précisez les parties qui sont engagées par ce contrat.
3. Mentionnez l’objet de ce contrat.
4. Expliquez si ce contrat est un contrat d’une durée illimitée.
5. Donnez trois obligations que vous devez respecter.
6. Identifiez deux droits qui vous sont accordés.
7. Indiquez comment va se matérialiser l’accord entre les parties.
8. Au regard du **DOCUMENT 1**, précisez si vous êtes en capacité de signer seul ce contrat.

**DOCUMENT 1 - Qu’est-ce qu’un contrat ?**

Contrat de travail, achat d'un billet de train, abonnement téléphonique : de nombreux contrats sont présents dans la vie quotidienne. Le contrat est défini à l’article 1101 du code civil, comme une convention qui crée des obligations supposant un accord de volonté entre au moins deux personnes.

Le contrat est **un engagement ou une convention qui crée des obligations** entre deux ou plusieurs personnes. Il existe plusieurs types de contrat : contrat de travail, contrat de location, contrat de vente ou encore contrat de mariage.

Un [contrat](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006136340/?anchor=LEGIARTI000032040787#LEGIARTI000032040787) est valable si trois conditions sont réunies :

* l’accord de chaque partie est donné sans violence et sans erreur ;
* la capacité de s’engager de chacun (une personne majeure, une personne en pleine possession de ses moyens) ;
* un contenu licite et certain : l’article 1162 du code civil dispose que [le contenu et le but d’un contrat ne peuvent déroger à l’ordre public](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032041158/#:~:text=Le%20contrat%20ne%20peut%20d%C3%A9roger,non%20par%20toutes%20les%20parties.).

Aucune formalité particulière n’est exigée sauf pour les contrats spécifiques : contrat de travail, contrat de prêt (une caution par exemple). Un contrat peut donc prendre une forme orale, écrite, être gratuit ou payant

Source : <https://www.vie-publique.fr/fiches/276037-quest-ce-quun-contrat>

**DOCUMENT 2 - Les obligations du contrat**

**Il existe trois types d’obligation : l’obligation de faire, l’obligation de ne pas faire, l’obligation de donner**

* L’obligation de donner est l’obligation de transférer la propriété d’une chose (vente, donation, échange).
* L’obligation de faire est l’obligation (positive) d’accomplir une prestation (obligation de soins du médecin, obligation de mettre un local à disposition pour un bailleur, obligation de travail du salarié).
* L’obligation de ne pas faire est l’obligation (négative) de s’abstenir de faire quelque chose (obligation de non-concurrence, de non-construction)

Source : <https://aurelienbamde.com>

**DOCUMENT 3**

**CONVENTION RELATIVE A LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL DES**

**ELEVES DE LYCEE PROFESSIONNEL**

TCAP OPERATEUR/OPERATRICE LOGISTIQUE

###### Entre l'entreprise ci-dessous désignée :

**BASCOGEL représentée** par **Monsieur THIEBLIN Éric** DIRECTEUR

###### L'établissement d'enseignement professionnel :

**Lycée Professionnel Ramiro Arrue** de Saint-Jean-de-Luz, Représenté par : **M. Prévot Philippe** en qualité de chef d'établissement

###### L'élève :

## **Maxime LEROY**, Date de naissance : **10/01/2007**

***Pour une durée :*****du 06/11/23 au 08/12/23** soit en nombre de jours \*: **25 jours**

###### Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour but la mise en œuvre, au bénéfice de l'élève de l'établissement désigné, de périodes de formation en milieu professionnel réalisées dans le cadre de l'enseignement professionnel.

###### Article 4 – Statut et obligations de l'élève

L'élève demeure, durant la période de formation en milieu professionnel, sous statut scolaire. Il reste sous la responsabilité du chef d'établissement scolaire.

L'élève est soumis aux règles générales en vigueur dans l'entreprise, notamment en matière de sécurité, d'horaires et de discipline.

L'élève est soumis au secret professionnel. Il est tenu d'observer une entière discrétion sur l'ensemble des renseignements qu'il pourra recueillir à l'occasion de ses fonctions ou du fait de sa présence dans l'entreprise. En outre, l'élève s'engage à ne faire figurer dans son rapport de stage aucun renseignement confidentiel concernant l'entreprise.

###### Article 7 – Durée du travail

En ce qui concerne la durée du travail, tous les élèves sont soumis à la durée hebdomadaire légale.

###### Article 13 – Couverture des accidents du travail

En application de l'article L. 412-8 du code de sécurité sociale, l'élève bénéficie de la législation sur les accidents du travail. Conformément à l'article R. 412-4 du code de la sécurité sociale, lorsque l'élève est victime d'un accident survenant soit au cours du travail, soit au cours du trajet, l'obligation de déclaration d'accident incombe à l'entreprise d'accueil.

###### Article 14 – Autorisation d'absence

En cas de grossesse, de paternité ou d'adoption, le stagiaire bénéficie de congés et d'autorisations d'absence d'une durée équivalente à celle prévues pour les salariés aux articles L. 1225-16 à L. 1225-28, L.1225-35, L. 1225-37 et L. 1225-46 du code du travail.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Signatures et cachets****Le chef d'établissement** | **Le représentant de l'entreprise** | **L'élève ou son** |
| M. Philippe PREVOT | **(ou organisme d'accueil)** | **représentant légal** |
|  | **BASCOGEL** |  |

**Synthèse**

1. **Définition du contrat**

Le contrat est un engagement libre et réciproque entre plusieurs personnes.

1. **Les formes du contrat**
* Un contrat peut être oral : c’est un accord verbal passé entre deux ou plusieurs parties, sans autres preuves matérielles qu’un témoignage ou une parole donnée.
* Un contrat peut être écrit : c’est un accord formel qui peut être signé par les parties contractantes et accompagné d’un document physique ou numérique.
* Dans certains cas, un contrat écrit est indispensable (contrat de prêt bancaire, contrat de travail en CDD…).
1. **Les conditions de validité d’un contrat**

3 conditions sont indispensables pour assurer la validité d’un contrat :

* l’accord de chaque partie est donné sans violence et sans erreur ;
* la capacité de s’engager de chacun (une personne majeure, personne en pleine possession de ses moyens) ;
* un contenu licite et certain : l’article 1162 du code civil dispose que [le contenu et le but d’un contrat ne peuvent déroger à l’ordre public](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032041158/#:~:text=Le%20contrat%20ne%20peut%20d%C3%A9roger,non%20par%20toutes%20les%20parties.).
1. **Les types d’obligations**
* Obligation de donner : obligation de transférer la propriété d’une chose (vente d’un bien).
* Obligation de faire (réaliser une prestation).
* Obligation de ne pas faire (concurrence, modification d’un bâtiment par exemple).
1. **Exemples de contrat**
* Contrat de vente
* Contrat de location
* Contrat de mariage
* Contrat de travail